

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 28 avril 2006  
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique  
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre  
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean  
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Blanquefort - Opération P 218 - P 220 entre l'avenue du 11 novembre et l'avenue du Port du Roy - Convention relative à la construction d'un Pont Route et la suppression du Passage à niveau n°11.**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la création d'une voie nouvelle entre l'avenue du 11 Novembre et l'avenue du Port du Roy à Blanquefort la Communauté urbaine de Bordeaux a programmé la construction d'un pont route au PK 6 + 747 de la ligne Bordeaux St Louis à la Pointe de Graves permettant le passage au dessus de cette ligne ferroviaire.

Les caractéristiques de l'ouvrage à construire sont comme suit :

- ouvrage à deux travées portées 25,40 mètres
- hauteur minima entre le rail et le dessous du tablier : 5,80 m
- nombre de voies sous l'ouvrage 1
- nombre de voies de circulation sur l'ouvrage : 2 voies + piste cyclable + trottoir
- largeur droite entre les dispositifs de retenus : 15,10 m
- largeur droite du tablier (y compris dispositif de sécurité) : 15,50 m

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage RFF sont comme suit :

- La protection du chantier par annonce des circulations ferroviaires pour la pose des clôtures d'emprises du chantier
- La consignation des caténaires et les interruptions des circulations pour les phases de chantier engageant la zone dangereuse ;
- Les mesures de surveillance entre les différentes phases de pose ;
- La modification de l'armement d'un poteau caténaire pour réduction de sa hauteur ;
- L'abaissement du plan caténaire ;
- L'accrochage en définitif de la caténaire en sous face du tablier ;
- La mise à la terre de l'ouvrage ;
- La dépose des installations du PN11 après mise en service de l'ouvrage routier.

La présente convention décrit les obligations respectives de la RFF et de la Communauté urbaine de Bordeaux relatives à l'exécution et au financement de l'opération, ainsi que les

travaux connexes rendus nécessaires sur le domaine ferroviaire, consécutivement à la création d'une voie nouvelle et la création d'un pont route au dessus de la voie ferrée Bordeaux St Louis et la Pointe de Graves.

Le coût des travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage RFF s'élève à 248 000 € HT.  
Cette dépense sera imputée dans la cadre de l'exercice considéré au chapitre 23 - article 2315 - fonction 8310 - CRB 0400 - Programme VD04.

Dans ces conditions si tel est votre avis, il vous est proposé Mesdames Messieurs de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir déterminant les obligations des deux parties en ce qui concerne l'élaboration, l'exécution et le financement des travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
16 MAI 2006**